

RECOUVREMENT

Développez votre stratégie gagnante!

50€

de réduction avec
le code promo

EARLY241161 jusqu'au
05/07/2019



Président de séance:

MICHEL FORGES

Bâtonnier du barreau de Bruxelles

Avocat associé spécialiste en droit des saisies et des sûretés

Faber Inter Law Firm

Médiateur commercial agréé

Maître de conférence E.R.

Université de Mons

Juge suppléant honoraire

tribunal de commerce francophone de Bruxelles

8.30 Accueil des participants - Petit déjeuner

9.00 Introduction par le Président de séance

9.15

Quelles sont les différentes procédures et possibilités auxquelles vous pourriez recourir en matière de recouvrement ?

- La procédure sommaire d'injonction de payer
- La procédure européenne d'injonction de payer
- La procédure extrajudiciaire de recouvrement
- Le titre exécutoire européen
- La procédure européenne de règlement des petits litiges
- Objectifs de ces procédures et leur champs d'application
- Dépôt des demandes
- Déroulement des procédures
- Procédures d'examen et recours contre l'exécution
- Quelques conseils

Zoe Pletinckx *Juge*

Tribunal de l'entreprise Francophone de Bruxelles

10.00

Les secrets de la procédure extrajudiciaire de recouvrement des créances incontestées

- Quelle est la procédure ?
- Comment cela se traduit en pratique ?
- Combien de temps cela prend ?
- Qu'est-ce que cela coûte ?
- Champ d'application ?
- Qui peut demander à qui et selon quelles conditions ?
- Quels sont les avantages de la procédure ?
- Dans quelle mesure cette procédure pourrait être étendue au B2C ?
- Le rôle de l'huissier

Etienne Leroy *Huissier de justice*

Cabinet d'huissier de justice Leroy, Roger & Ots

Rédacteur en Chef de la Revue « lus & Actores »

Membre effectif de la commission de discipline des huissiers

du ressort de la Cour d'appel de Mons

Membre honoraire du comité de direction de la Chambre

nationale des huissiers de justice

10.45 Café networking

11.15

Quels sont les impacts des changements en droit de l'insolvabilité sur les tactiques de récupération de créances ?

- En quoi la directive du 29 mars 2019 relative aux cadres de restructuration préventifs, à la seconde chance et aux mesures à prendre pour augmenter l'efficacité des procédures de restructuration, d'insolvabilité et d'apurement apporte-t-elle de meilleures protections pour les créanciers ?
- Condamnation de la procédure de réorganisation judiciaire par transfert d'entreprise par la CJUE ce 18 mai : vers une recrudescence des faillites et de la perte des créances ?
- Quelles modifications ont été apportées par le livre XX aux droits des créanciers dans le cadre de la récupération des créances ?
- Quelles techniques peut-on utiliser pour sécuriser mieux la récupération des créances en cas de PRJ ou de faillite ? Gage, réserve de propriété, créances de contrats à prestations successives, contrats à prestations continue
- Dans quelle mesure est-il possible de recouvrer ses créances auprès des gérants, administrateurs ou dirigeants à la suite des changements de régime de responsabilité dans le livre XX (article XX.227) et dans le nouveau code des sociétés ?
- Exemples de situation où le créancier peut optimiser sa récupération de créance en cas d'insolvabilité
- Faut-il prendre des précautions face aux choix des sièges statutaire et de la législation applicable pour les procédures d'insolvabilité en Belgique ?

Yves Brulard & Maxime Ronsmans

Founder and Partner DBB Law Firm

Chargé d'enseignement à la FUCAM

Spécialiste Avocat.be en droit de l'insolvabilité

Praticien de l'insolvabilité

Ancien expert de la Commission européenne en insolvabilité

12.30 Questions et réponses

12.45 Lunch

13.45

L'exécution forcée en Belgique : choisissez la bonne stratégie

- Saisie conservatoire ou saisie exécutoire ?
- Transformation d'une saisie conservatoire en saisie-exécution
- Saisie mobilière : publicité, modalités de vente, recours
- Saisie immobilière
- Saisie-arrêt : la saisie chez un tiers à l'épreuve de la pratique
- La cession de rémunération / saisie sur salaire et ses faiblesses
- Exécution forcée vis-à-vis de l'état et des personnes de droit public : quelles sont les possibilités pour obtenir paiement forcé ?
Quelles voies privilégier ?

Virginie Schoonheydt *Avocate*

Cairn Legal

14.30

Recouvrement et saisies à l'étranger, à quoi devez-vous être vigilant ?

- Comment s'assurer de la reconnaissance du jugement belge à l'étranger ?
- Comment obtenir des informations sur la localisation des actifs du débiteur ?
- Comment localiser la juridiction qui offre les meilleures chances d'exécution ?
- Cartographie des juridictions en fonction des types de difficultés d'exécution
- Comment protéger les actifs à l'étranger pour éviter leur disparition ?
- Qu'avez-vous intérêt à faire pour anticiper les risques d'insolvabilité dans le pays concerné ?

Olivier van der Haegen & Laurent Mertens

Counsel

(International arbitration, Litigation & Risk Management, Litiges corporate)

Loyens & Loeff

POURQUOI ?

- L'état des lieux en matière de recouvrement de créances en Belgique, en Europe et sur la scène

internationale

- Analyser les droits, obligations, opportunités, défis et enjeux découlant des nouveautés en matière de récupération d'avoirs
- Relever les moyens d'actions dont disposent désormais les créanciers d'une part dans la pratique concrète des affaires et d'autre part du point de vue judiciaire.

COMMENT ?

- Un programme défini en étroite collaboration avec les intervenants pour répondre aux attentes des professionnels
- Une approche pratique de la matière, au travers d'exemples tirés des expériences de chacun

15.15

Café networking

15.45

Comment mieux gérer les relations avec les débiteurs ? Apprenez à développer des relations plus constructives qui contribuent au succès de toutes les parties

- Comment pouvez-vous mieux gérer les tensions, différends ou conflits ?
- Transformez les menaces ou tensions en opportunités ?
- Comment se préparer efficacement et positivement influencer le client plutôt que de le contraindre ?
- Comment recouvrer de façon efficace ?
Développez une posture de facilitateur
- Jusqu'à quel point rester "orienté client" ?
L'équilibre entre rétention de la clientèle et récupération d'avoirs
Coopérer ou pas ?
- Recourez aux facteurs de motivation pour inciter le client à payer

Patrick Namotte

Facilitateur - Conciliateur - Médiateur agréé

Nexos

16.30

Questions et réponses

16.45

Clôture de la journée

POUR QUI ?

- Administrateurs et administrateurs-délégués
- Dirigeants d'entreprises
- Directeurs juridiques, financiers et administratifs
- Responsables des affaires juridiques et juristes
- Responsables contentieux et recouvrement
- Responsables crédits et gestionnaires de crédits
- Responsables du financement de projets
- Administrateurs provisoires et mandataires judiciaires
- Banquiers
- Contrôleurs financiers, réviseurs d'entreprises et experts comptables
- Auditeurs internes
- Créanciers d'entreprise en difficulté, prêteurs, emprunteurs
- Médiateurs de dettes
- Liquidateurs et curateurs
- Juges des saisies
- Avocats, conseils
- Huissiers
- Notaires
- Acteurs de la juricomptabilité (Forensic accounting)

ET POUR PLUS D'INTERACTIVITÉ !

Si vous avez déjà des questions, envoyez un courriel à

jfdesaintmarcq@abilways.com

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements programme

Jean-Félix de Saint Marcq - jfdesaintmarcq@abilways.com

Comment vous inscrire ?

En ligne sur www.ifebenelux.be ou book-ife@abilways.com

Besoin d'aide ?

Contactez-nous au **+32 (0)2 533 10 20** ou help-ife@abilways.com

Participation (+ 21 % TVA)

550€ HTC pour la journée

50€ de réduction pour toute inscription reçue avant le 05/07/2019 (code promo : 241161EARLYBIRD)

Ce prix comprend les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

• par virement à notre banque BNP PARIBAS FORTIS, agence Quartier-Léopold, Place du Luxembourg, 14, B-1050 Bruxelles, compte BE98210004689293, au nom d'EFEB SA/NV, avec mention du numéro de la facture.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription. Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

Le groupe Abilways (IFE Belgique, IFE Luxembourg, EFE, CFPJ, ISM, ACP FORMATION, PYRAMYD, IDCC, ABILWAYS DIGITAL) est responsable du traitement de vos données personnelles et en tant que partenaire de confiance, nous voulons que nos clients soient assurés que nous mettons tout en œuvre pour assurer la protection de leurs données personnelles et le respect de leurs droits.

IFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Ces données sont nécessaires au traitement de cette fiche et sont conservées le temps nécessaire aux finalités pour lesquelles nous les collectons, sauf dispositions légales contraires. Toutes les informations complémentaires relatives à notre politique relative aux données personnelles, à notre politique relative à la gestion des cookies et à nos COV sont consultables sur notre site www.ifebenelux.be. Le groupe Abilways peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique ou électronique, de l'information commerciale susceptible de vous intéresser. Conformément aux dispositions de la loi du 08/12/92 modifiée sur le respect de la vie privée et du règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer à tout envoi ultérieur de communication commerciale. Vous pouvez exercer ces droits par courrier électronique à cette adresse conformite@ifexecutives.com ou par téléphone au 02 533 10 20 ou par courrier postal à l'adresse suivante : 41, rue de la Science 1040 Bruxelles, Science 1040 Bruxelles.

☐ J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires du groupe Abilways (IFE Belgique, IFE Luxembourg, EFE, CFPJ, ISM, ACP FORMATION, PYRAMYD, IDCC, ABILWAYS DIGITAL)

Annulations

Formulée par écrit, l'annulation de formations donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

Dates et lieu de la formation

VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2019 - BRUXELLES

Le lieu de la formation vous sera précisé sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

IFE est une marque du groupe

ABILWAYS
BUILD YOUR SINGULARITY

Scannez ce code
et retrouvez-nous sur votre
smartphone



- L'organisateur est accrédité par la FSMA – N° d'accréditation 500036A-B: 1 point par heure
- IEC : cette formation est reconnue par l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux - N° d'accréditation : B0664/2019-05
- IRE : les réviseurs d'entreprises doivent conserver l'attestation de présence et enregistrer leurs heures de formation suivies via le guichet électronique de l'IRE
- IPCF (Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes Agréés) : pris en considération pour 6 heures de formation permanente (95179)
- OBF (Ordre des Barreaux Francophones & Germanophone) : agréé à concurrence de 6 points
- Chambre nationale des huissiers : sur demande

- OUI**, je m'inscris à la conférence "**Recouvrement**" (code 241161) le vendredi 10 septembre
- OUI**, je profite de la réduction de 50€ en m'inscrivant avant le 05/07/2019 (code promo : 241161 EARLYBIRD)

Nom et prénom* _____

E-mail* _____

Fonction _____ Société _____

N° TVA _____ Secteur d'activité _____ Effectif site _____

Adresse _____

Code postal | | | | | Ville _____

Tél _____ Fax _____ N° de GSM _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires : _____

*Indispensable pour vous adresser votre convocation

241161 WEB

DÉCOUVREZ NOS FORMATIONS BEST OF



MAÎTRISER LES POURPARLERS ET RÉUSSIR LA PHASE PRÉCONTRACTUELLE

ÉTABLIR UNE STRATÉGIE DE NÉGOCIATION AVANT CONTRAT.

OBJECTIFS

- Cerner le déroulement des pourparlers.
- Mettre en place et conclure un avant-contrat liant les parties.

initiation

1/2 jour : 4 heures | Tarif HT : 450€ |

Code : 719836

ART ET TECHNIQUES DE NÉGOCIATION POUR JURISTES

MAÎTRISER LES OUTILS ET MOYENS INDISPENSABLES POUR OPTIMISER SA NÉGOCIATION.

OBJECTIFS

- Identifier son comportement de négociateur.
- Devenir un négociateur stratège.

initiation

2 jour : 14 heures | Tarif HT : 1395 €

Repas inclus

Code : 719806



Retrouvez les programmes complets sur notre site internet :
www.ifebenelux.be